



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION valant règlement de consultation Travaux de vannage à Chauttes - Ambert

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

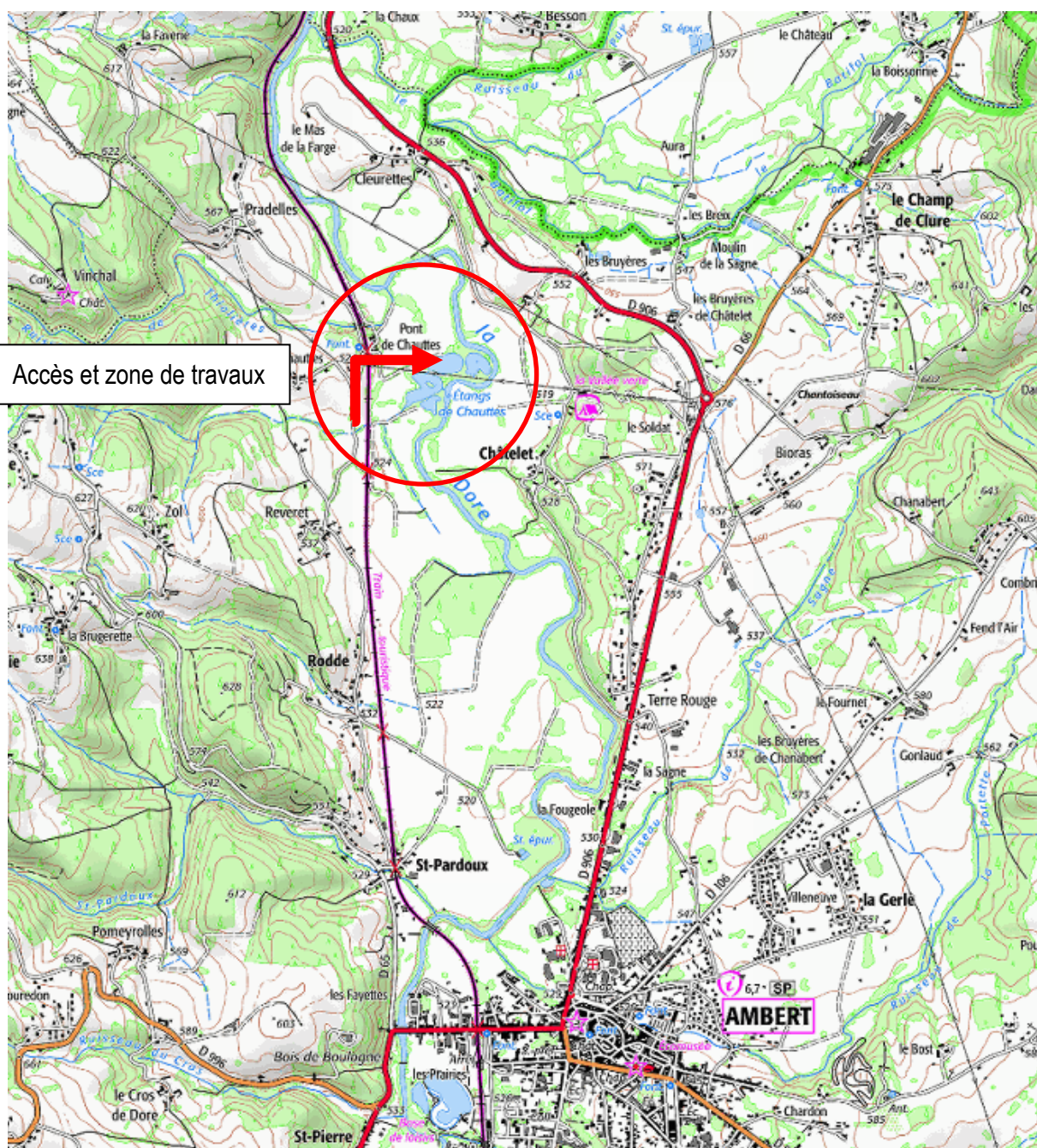
2. Procédure de passation

Consultation simplifiée, passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3. Objet de la consultation / Durée

L'entreprise retenue devra mettre en place un système vannant au niveau du passage busé de la confluence entre le ruisseau de Chauttes et la Dore. Ce système permettra de limiter l'entrée de la Dore dans les étangs de Chauttes en période de crue.

Le marché sera conclu pour une durée de **12 mois** à compter de sa notification.



Les détails de la prestation demandée sont listés ci-après et présentés dans le plan ci-dessous :

- Positionnement d'un système vannant devant la demi-buse de 800mm actuellement en place. La vanne devra à minima bloquer l'ensemble de la section de la buse.
- Les matériaux du dispositif de vannage devront être détaillés dans le devis et être suffisamment résistants aux contraintes hydrauliques et dans le temps.

- Le positionnement de la demi-buse est actuellement sur un fond libre. La côte actuelle devra rester inchangée même dans le cas où un béton serait mis en place au fond.
- Dans le cadre des travaux, l'enrochement autour de la buse devra certainement être remodelé. Il est attendu ici une remise en état post travaux. L'entreprise prévoit dans son offre, le cas échéant, l'amenée de blocs supplémentaires (environ 20m³).
- Recharge du chemin/digue
 - o Rangée de blocs d'environ 500mm de diamètre de part et d'autre de la digue sur 19m, le volume est estimé à environ 38m³, soit 76 tonnes.
 - o Recharge entre les deux rangées de blocs de crue de carrière type 0/250, le volume est estimé à environ 42m³ soit 85 tonnes.
 - o Prévoir une finition du cheminement en gravier ou sable
 - o L'entreprise devra prendre en compte les contraintes d'accès pour l'amenée des matériaux. Un 6x4 semble le plus adéquat sur ce chantier, quand la zone est bien sèche.

Dans son offre, l'entreprise proposera, sous forme de devis détaillé, l'ensemble des caractéristiques de l'aménagement, notamment les dimensions des coffrages permettant une stabilité suffisante en bordure de Dore, la largeur de la vanne et le volume de matériaux amenés sur site.

Les travaux devront être réalisés lorsque

- le ruisseau de Chauttes est à sec. Dans le cas d'un faible débit, ces écoulements peuvent être déviés dans le plan d'eau.
- La Dore présente des débits en dessous de **10m³/s** au niveau de la station Dore à Ambert :
<https://www.vigicrues.gouv.fr/niv3-station.php?CdEntVigiCru=30&CdStationHydro=K285191001&GrdSerie=H&ZoomInitial=3>

Le maître d'ouvrage se charge de faire l'ensemble des démarches réglementaires.

PROJET - Vanne hydraulique - ruisseau étang de Chauttes - 2024





4. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Prix (50%)
2. Pertinence, qualité du matériel et compréhension de la commande appréciées sur la base d'un devis détaillé et/ou d'une note technique (50%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une ou plusieurs offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5. Pièces constitutives du marché

La présente lettre de consultation signée, l'offre technique et le devis descriptif détaillé remis par l'entreprise.

6. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7. Délais de paiement et intérêts moratoires

Il n'est pas prévu d'acompte dans le cadre de ce marché.

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.



8. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **jeudi 5 décembre 2024 à 12h00** (Dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

9. Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10. Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

AFIN D'ATTESTER QUE LE CANDIDAT INDIVIDUEL, OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT, N'EST PAS DANS UN DE CES CAS D'EXCLUSION, COCHER LA CASE SUIVANTE :

11. DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Un RIB
- ✓ Un devis détaillant la prestation.
- ✓ Les caractéristiques et la provenance des matériaux.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Président de la formation
Grand Cycle de l'Eau du syndicat mixte du Parc
naturel régional Livradois-Forez